



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 32
 Pouvoirs..... 11
 Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 30 MARS 2017**

ND/DFCP

N°2017-03-10 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2017- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le samedi 18 mars 2017.

Présents :

Pierre-Yves MARTIN	Sonia BELARBI	
Gérard PRUDHOMME	Marie-Thérèse LE BLEGUET	Aurélie MANTEL
Serge MANTEL	Marie-Madeleine COLLET	François DIONNET
Roselyne BORDES	Gérard LANTERI	Véronique PREUX
Arnold VOILLEMEN	Eric NANTI	Françoise BITATSI-
Kaissa BOUDJEMAÏ	Laurent PIRON	TRACHET
Olivier MICONNET	Ghislaine NEBIE	Jean-François MAGNIEN
Annick MONIER	Grégory FICCA	Pascal POPELIN
Salem AIDOUDI	Cédric LE COZ	Magali DAUBA
Philippe ARNAUD	Donni MILOTI	Armen PAPAZIAN
Lucie JEANNET-LE COZ	Meriem BEN NASER (arrivée	Serge LE BOZEC
Jean-Sébastien ROUCHET	à 20h28)	

Pouvoirs :

Martine DURIEUX-ARNAUD à Cédric LE COZ	Regaya FARJANI à Salem AIDOUDI
Nicole LELLOUCHE à Marie-Madeleine COLLET	Nathan HADDAD à Roselyne BORDES
Didier LAFARGUE à Philippe ARNAUD	Sandie BARBOT à Jean-Sébastien ROUCHET
Corinne CARCREFF à Marie-Thérèse LE BLEGUET	Laurent HENOT à Gérard PRUDHOMME
	Georges GUILBERT à Serge LE BOZEC
	Danièle MARINI à Pascal POPELIN
	Laurence HODE à Magali DAUBA

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance M. MILOTI a été désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Le Maire, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.2343-1 ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2017 approuvant le budget principal de la Ville pour l'exercice 2016 ;

Vu la réunion de la 1ere commission permanente du 22 mars 2017;

Considérant l'absence de notification de l'état 1259 COM portant notification des bases prévisionnelles d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'exercice 2017 au 15 mars 2017,

Considérant une revalorisation forfaitaire des bases de 0,4% en loi de finances et une évolution physique des bases de 1% pour la taxe foncière et de 1,48% pour la taxe d'habitation;

Considérant que le produit fiscal de référence correspondant au produit nécessaire à l'équilibre est estimé à 32 492 337 € ;

Considérant que le produit fiscal de référence correspondant au produit nécessaire à l'équilibre hors majoration sur les résidences secondaires est estimé à 32 371 561,00 € ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité par:

- 34 voix pour :

Pierre-Yves MARTIN
Gérard PRUDHOMME+
Laurent HENOT
Serge MANTEL
Roselyne BORDES +
Nathan HADDAD
Arnold VOILLEMIN
Kaïssa BOUDJEMAÏ
Olivier MICONNET
Annick MONIER
Salem AIDOUDI +
Regaya FERJANI

Philippe ARNAUD +
Didier LAFARGUE
Lucie JEANNET-LE COZ
Jean-Sébastien
ROUCHET + Sandie
BARBOT
Sonia BELARBI
Marie-Thérèse LE
BLEGUET+ Corinne
CARCREFF
Marie-Madeleine
COLLET+ Nicole
LELLOUCHE

Gérard LANTERI
Eric NANTI
Laurent PIRON
Ghislaine NEBIE
Grégory FICCA
Cédric LE COZ+ Martine
DURIEUX-ARNAUD
Donni MILOTI
Meriem BEN NASER
Aurélië MANTEL
François DIONNET
Véronique PREUX

- 08 voix contre :

Jean-François MAGNIEN
Pascal POPELIN +
Danièle MARINI

Magali DAUBA+ Laurence
HODE
Armen PAPAÏAN

Serge LE BOZEC +
Georges GUILBERT

-01 abstention :

Françoise BITATSI-TRACHET

Article 1 : Décide de fixer pour l'année 2017 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation (TH) : 28,50%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 19,17%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32,03%
-

Ainsi fait et délibéré en séance le 30 mars 2017.

7-4
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

